Notion de régime parlementaire moniste/dualiste

Par **Cyrielle**, le **29/10/2020** à **13:49**

Bonjour,

Je suis en L1 de droit et nous avons abordé lors de notre TD la notion de régime parlementaire dualiste et moniste, cette notion reste floue malgré les explications de ma chargée de TD, peut-être suis-je idiote mais je n'arrive pas à cerner ce à quoi renvoie le terme "être responsable" devant quelque chose (ici le parlement et le chef de l'Etat), pouvez-vous m'éclairez peut-être avec des exemples pour que ce soit plus concret et claire dans ma tête ?

S'il est possible de me détailler également la notion de "responsabilité ministérielle" même si il me semble que ca découle en réalité de la notion du dessus ?

Mon TD portait sur la vision de Mac Mahon au sujet de la monarchie qu'il menait et qu'il voyait ceci comme un régime parlementaire dualiste (le document concerné était le message adressé à Jules Simon). De ce que j'ai compris du texte en tout cas, on voit que Mac Mahon, président de la république, a affectivement une influence sur le chef de l'Etat, Jules Simon et que cette influence a mené à sa démission... Donc dualiste dans le sens où il a une influence sur le chef de l'Etat ?

Merci beaucoup pour vos prochaines réponses.

Par **Isidore Beautrelet**, le **30/10/2020** à **23:25**

Bonsoir

[quote]
à quoi renvoie le terme "être responsable" devant quelque chose (ici le parlement et le chef de l'Etat)

[/quote]
Tout simplement que dans un régime dualiste, le gouvernement peut être révoqué par le chef d'Etat ou par le parlement (motion de censure). Tandis que dans un régime moniste seul le parlement a cette faculté.

Source : http://www.toupie.org/Dictionnaire/Monisme.htm

Par **Cyrielle**, le **31/10/2020** à **09:00**

D'accord je comprends, c'est plus claire maintenant !

Merci pour votre réponse

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés